

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET  
DES VALLEES DU HAUT-BEARN  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**SÉANCE DU 15 JUIN 2017**

---

Etaient Présents, 53 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Jean GASTOU	à	Jean CASABONNE
	Jacques CAZAURANG	à	Michel NOUSSITOU
	Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIANTA

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE (excusé)

**REÇU**

le 21 JUIN 2017

RAPPORT N° 170615-31-CUL-

SOUS-PREFECTURE  
OLORON-SUR-MER

**PROJET INTERREG POCTEFA « ARLES – ARAGON, CAMINO FRANCES »**

Mme ETCHENIQUE expose :

Les partenaires que sont le Gouvernement d'Aragon, la Commune de Canfranc, Turismo Aragon, le Département des Pyrénées Atlantiques, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe ont présenté en décembre 2016 un projet de coopération transfrontalier au titre du POCTEFA dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Ce projet a reçu un avis favorable d'admissibilité du Comité de Programmation POCTEFA 2014 – 2020.

Le projet intitulé « Arles -Aragon » s'inscrit dans une logique de revitalisation économique, s'appuyant sur une revalorisation d'un des axes du chemin de Compostelle, itinéraire culturel européen et patrimoine Mondial de l'Unesco, connu en Espagne comme Camino Francés, Voie d'Arles en France.

Ce chemin jacquaire qui parcourt un environnement pyrénéen à fort potentiel (patrimoine naturel et culturel d'exception), souffre non seulement d'une carence évidente de sécurisation sur un tronçon particulier mais aussi d'importantes détériorations, comme en témoigne la faible fréquentation de pèlerins qui utilisent ce passage.

L'objectif est de développer une offre touristique commune et différenciée basée sur la valorisation adaptée des ressources naturelles et patrimoniales pyrénéennes de ce chemin (Portalet, Canfranc), pour offrir aux pèlerins les meilleures conditions d'accueil non seulement en termes de sécurité mais également en matière de sensibilisation à l'environnement pyrénéen.

Ce projet s'articule autour de cinq actions étroitement liées et complémentaires :

▪ **Action 1 : Gestion du projet**

Afin d'assurer une gestion optimale du projet, il est proposé la structure et le fonctionnement suivant:

- Création d'un comité de Direction avec compétence dans le domaine de décisions politiques et stratégiques qui servira à valider les décisions techniques et à positionner comme structure de contrôle et de surveillance.
- Création d'un comité technique avec les agents des structures partenaires visera la mise en œuvre et le développement du projet. Ses réunions se dérouleront au moins 2 fois par an autour de rapports qui correspondent aux résultats attendus.
- Recrutement d'un chef de projet

▪ **Action 2 : Communication**

Une communication régulière essentielle pour unir et mobiliser les territoires et usagers. Elle s'adressera à plusieurs cibles : les pèlerins et usagers, les professionnels et prestataires, les prescripteurs.

Un plan de communication se développera donc pour assurer la visibilité régulière du déroulement des travaux. La population des territoires, les usagers et les professionnels du tourisme seront informés et contactés, à travers des temps forts et des formations spécialisées, afin de tous les investir dans l'action.

Voici les actions qui seront menées :

- définition d'un positionnement marketing et d'un plan de communication,
- outils de communication : logo et charte graphique,
- expositions itinérantes,
- projet audiovisuel de mémoire collective.

▪ **Action 3 : Structuration**

Cette action a pour objectif de structurer le Camino de Santiago entre la France et l'Espagne, à travers l'accessibilité piétonne sécurisée, avec :

- L'amélioration des sentiers et signalisation versant espagnol, en cohérence avec la signalisation française,
- La sécurisation de l'itinéraire, avec une passerelle entre La Mâtre et le Fort.

REÇU

le 21 JUIN 2017

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

▪ **Action 4 : Sensibilisation du pèlerin**

Elle se fera au travers de :

- La création d'un Centre d'accueil, d'information et d'interprétation Transfrontalier du Chemin Français,
- La création d'un centre d'hébergement des pèlerins,
- L'élaboration d'un plan de commercialisation transfrontalier de la route, « l'axe du développement durable et responsable »,
- L'organisation de formations dédiées aux professionnels spécialisés.

▪ **Action 5 : Valorisation, Dynamisation, et promotion de l'itinéraire touristique**

Les outils projetés sont :

- Des audio-guides et des opérations « portes ouvertes »,
- L'Educ'tour et l'élaboration d'un plan de formation pour les agents de tourisme opérant dans la zone,
- Des Spectacles itinérants.

Un élément de contexte, à savoir la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe avec les Communautés de Communes de Josbaig, du Piémont Oloronais et de la Vallée de Barétous, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, conduit les partenaires à mettre à jour les documents et pièces administratives constitutives du dossier de candidature, avec la modification des signataires de la convention de partenariat : Turismo Aragon, Gobierno de Aragon, Commune de Canfranc, Département des Pyrénées-Atlantiques et Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn.

Le programme global « Arles - Aragon » s'élève à 3.186.000,00 €, et prévoit un financement pluri-partenarial phasé dans le temps jusqu'en 2020.

Les estimations financières sont établies comme suit :

**En dépenses**, les partenaires apportent leur contribution, à due proportion, soit :

Turismo Aragon	341.000 € (11%)
Gobierno de Aragon	715.000 € (22%)
Commune de Canfranc	330.000 € (10%)
Département 64	1.770.000 € (56%)
CCPOVHB	30.000 € (1%)

**En recettes**, les partenaires abonderaient, proportionnellement à leur dépense, à raison de :

65%	Europe
35%	Autofinancement

S'agissant de la CCPOVHB, les coûts figurent dans le tableau ci-après :

Dépenses Recettes	2017	2018	2019	2020	Total	%
<b>Dépenses</b>		25.000	3.000	2.000	30.000 €	100
FEDER		16.250	1.950	1.300	19.500 €	65
Autofinancement		8.750	1.050	700	10.500 €	35

Pour compléter le tableau ci-dessus, il faut avoir à l'esprit les explications suivantes :

- Des co-financements publics (Etat, Conseil Départemental...) pourront être sollicités sur certaines actions. N'étant pas confirmés à ce jour, ils ne peuvent pas être affichés dans le plan de financement.

REÇU  
le 21 JUN 2017  
SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

- L'année 2018 connaît un pic de financement. Elle correspond au 20<sup>ème</sup> anniversaire du classement du Chemin de St Jacques au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO. Un dossier de labellisation '20 ans' est d'ailleurs déposé en parallèle et permet la cohérence de notre action en matière de valorisation du patrimoine.
- L'Europe (FEDER) ne versera sa participation qu'à l'issue de la réalisation du programme (2019-2020).
- L'autorité de gestion versera un fonds d'amorçage de 7,5% du coût global au début du programme.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **POURSUIT** le projet de coopération initialement impulsé par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe,
- **VALIDE** le contenu des actions proposées,
- **VALIDE** le plan de financement décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de l'opération,
- **APPROUVE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

Le Président

Daniel LACRAMPE



REQU

le 21 JUN 2017

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE